

**SYNDICAT DES VIGNERONS
DE L'HERAULT**
151 Rue Gustave Eiffel
ZAE quartier d'entreprises de l'Europe
34290 MONTBLANC
SIRET 775 983 729 00028

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/08/2023

SAS A2H AUDIT
HARDTMEYER-HUC
Commissaire aux Comptes
Immeuble Espace 2B
6 Mail Philippe Lamour
34760 BOUJAN SUR LIBRON

Exercice clos le
31 Août 2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'Assemblée Générale du Syndicat des Vignerons de l'Hérault,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du SYNDICAT DES VIGNERONS DE L'HERAULT relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

2-1-Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2-2-Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

2-3-Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation de la provision pour indemnités retraite.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur les comptes de produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations à caractère financiers données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5- Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Exercice clos le
31 Août 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

6- Responsabilité du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels

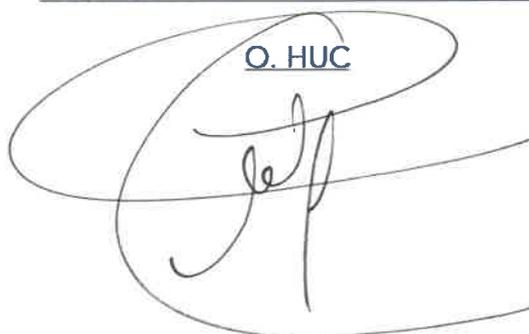
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

BOUJAN SUR LIBRON,
Le 21 novembre 2023

SAS A2H AUDIT - HARDTMEYER-HUC

O. HUC


Exercice clos le
31 Août 2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

ANNEXES

- **DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
- **COMPTES ANNUELS**

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
 - Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/08/2023	Net au 31/08/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	4 262	3 480	782	1 091
Immobilisations corporelles				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	1 345	1 345		
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	39 569	33 864	5 705	8 687
Immobilisations financières				
<i>Participations</i>	14 771		14 771	14 771
<i>Créances rattachées aux participations</i>	295 659		295 659	295 659
<i>Autres titres immobilisés</i>	160 237		160 237	160 237
Total I	515 844	38 690	477 154	480 446
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>Marchandises</i>	133 110		133 110	71 425
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	170 435	2 022	168 413	184 118
<i>Autres créances</i>	13 750		13 750	38 375
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	411 494	4 374	407 120	408 716
<i>Disponibilités</i>	189 963		189 963	185 769
<i>Charges constatés d'avance</i>	5 373		5 373	5 364
Total II	924 125	6 396	917 729	893 767
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 439 969	45 086	1 394 883	1 374 213
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

S.H.H
S.A.C

Bilan passif

	au 31/08/2023	au 31/08/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Autres fonds propres</i>	1 181 310	1 181 160
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Excédent ou déficit de l'exercice	524	150
Situation nette (sous-total)	1 181 834	1 181 310
Total I	1 181 834	1 181 310
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour charges	52 274	3 400
Total III	52 274	3 400
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 391	121 289
Dettes fiscales et sociales	68 399	66 661
Autres dettes	985	1 553
Total IV	160 775	189 503
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 394 883	1 374 213

S.H.H
S.A.C

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	160 775
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	Exercice N 31/08/2023	Exercice N-1 31/08/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	181 479	150 684
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de biens</i>	799 160	735 591
Dont ventes de dons en nature		77 881
<i>Ventes de prestations de services</i>	62 654	73 545
Dont parrainages		240
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	20 605	24 067
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	16 605	260
Autres produits	11 761	11 682
Total I	1 092 264	995 829
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	627 533	502 050
Variation des stocks	-61 685	-5 016
Autres achats et charges externes	178 673	194 555
Impôts, taxes et versements assimilés	10 794	12 231
Salaires et traitements	238 909	216 213
Charges sociales	85 379	83 463
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 292	3 525
Dotations aux provisions	48 874	3 400
Autres charges	1 377	1 260
Total II	1 133 144	1 011 681
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-40 880	-15 852
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		3 136
Autres intérêts et produits assimilés	19 437	18 045
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 778	
Total III	22 215	21 181
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 374	2 778
Total IV	4 374	2 778
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	17 841	18 403

S.H.H
S.A.C

Compte de résultat

	Exercice N 31/08/2023	Exercice N-1 31/08/2022
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-23 039	2 551
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	23 516	90
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	83	
Total V	23 599	90
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	35	2 491
Total VI	35	2 491
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	23 564	-2 401
Total des produits (I+III+V)	1 138 078	1 017 100
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 137 554	1 016 950
EXCEDENT OU DEFICIT	524	150

S.H.H
S.A.C

ETATS FINANCIERS

2023

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : SYNDICAT VIGNERONS HERAULT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023, dont le total est de 1 394 883 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 524 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/10/2023 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES:

Un changement de méthodes comptables a eu lieu sur l'exercice clos le 31 08 2023 entraînant la comptabilisation de la provision pour indemnités de retraites pour un montant de 48 874 €.

Elle est calculée en fonction de la convention collective des exploitants agricoles applicable au syndicat des vignerons indépendants de l'Hérault.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 262			4 262
Immobilisations incorporelles	4 262			4 262
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 345			1 345
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	39 569			39 569
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	40 915			40 915
- Participations évaluées par mise en équivalence	4 772			4 772
- Autres participations	305 658			305 658
- Autres titres immobilisés	160 237			160 237
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	470 668			470 668
ACTIF IMMOBILISE	515 844			515 844

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 171	309		3 480
Immobilisations incorporelles	3 171	309		3 480
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 345			1 345
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	30 882	2 982		33 864
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	32 227	2 982		35 210
ACTIF IMMOBILISE	35 398	3 292		38 690

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 485 217 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	295 659		295 659
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	170 435	170 435	
Autres	13 750	13 750	
Charges constatées d'avance	5 373	5 373	
Total	485 217	189 558	295 659
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Charges sociales - produits à recev	308
Divers - produits à recevoir	10 415
Total	10 723

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	3 400				52 274
Total	3 400				52 274
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		48 874			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 160 775 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 391	91 391		
Dettes fiscales et sociales	68 399	68 399		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	985	985		
Produits constatés d'avance				
Total	160 775	160 775		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	31 080
Dettes provis. pr congés à payer	20 654
Personnel - autres charges à payer	11 805
Charges sociales s/congés à payer	7 018
Charges sociales - charges à payer	4 486
Total	75 044

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	5 373		
Total	5 373		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/08/2023
Cotisations	171 919
Autres produits d'exploitation	871 374
TOTAL	1 043 293

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation			20 605			20 605
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						20 605

Notes sur le compte de résultat

Résultat financier

	31/08/2023	31/08/2022
Produits financiers de participation		3 136
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	19 437	18 045
Reprises sur provisions et transferts de charge	2 778	
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	22 215	21 181
Dotations financières aux amortissements et provisions	4 374	2 778
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	4 374	2 778
Résultat financier	17 841	18 403